

Réunion plénière n° 4

Compte rendu de l'audition de Mgr Gérard Defois, archevêque émérite de Lille

14, rue Saint Jean-Baptiste de La Salle (Paris 6^e) - mardi 23 avril 2019

L'audition débute à 17 heures 25.

M. Jean-Marc Sauvé, président de la commission. Je suis heureux d'accueillir Mgr Gérard Defois, archevêque émérite de Lille et ancien secrétaire général de la Conférence des évêques de France, de 1977 à 1983. Monseigneur, merci d'avoir accepté notre invitation et de répondre à nos questions. Nous vous avons adressé un questionnaire, je vous propose de commencer à y répondre, puis d'échanger.

Mgr Gérard Defois. Merci de votre invitation. Je suis né en 1931, j'ai parcouru toute la période qui vous intéresse dans l'Église et dans la société. Je suis d'origine rurale, mes parents étaient agriculteurs. Après mes études au séminaire d'Angers, j'ai notamment été aumônier dans des établissements publics. J'ai aussi été élève en sociologie de Bourdieu, dont je retiens le concept d'arbitraire culturel, et le fait que la société est faite de systèmes contraires qui luttent entre eux. Par exemple, entre la sexualité telle qu'elle était présentée dans mon enfance et telle qu'elle est présentée maintenant, le rapport s'est modifié. Je voudrais mettre en garde contre l'anachronisme. Attention à ne pas juger hier avec les valeurs d'aujourd'hui.

En ce qui concerne vos questions sur le plan personnel, j'ai été recteur de l'Université catholique de Lyon de 1984 à 1990. Il y a vingt ou trente ans, le problème de la pédo-criminalité n'existait pas dans le discours. Il y avait seulement des accidents, des erreurs, des fautes, des événements traumatisants, commis par des personnes qui n'étaient pas normales, dépravées, étrangères à ce que nous étions. En fait, c'était une situation d'absence de prise en compte, on marginalisait le problème en éloignant la personne concernée, en la nommant archiviste, ou économiste d'un établissement ; on se bornait à empêcher de nuire, on ne pensait pas que cela pouvait se produire.

La sexualité, c'est ce dont on ne parle pas. Il y avait par exemple parfois des relations, disons, de grande proximité entre élèves dans les collèges ; ou encore des cas d'élèves « chouchous » des adultes. Mais on n'en parlait pas.

Je pense qu'il y a aussi eu, dans le clergé d'après-guerre, une crise des vocations certes, mais aussi une crise d'insertion dans la société. Dans le monde rural, le curé était avec le maire et l'instituteur une personnalité qui avait du prestige. Puis il y a eu les Trente Glorieuses, et une prise de conscience du fait que le monde allait se constituer sans eux, qu'être prêtre était une voie sans avenir. On a critiqué le concile de Trente pour avoir fait du prêtre un être à part, y compris par son costume, destiné à être seulement un ministre du culte. Mais cette critique a existé dès la fin du XIX^e siècle, quand une partie du clergé voulait participer à la transformation du monde. Un mouvement de cette nature a pris une vigueur particulière dans la foulée de Mai 68, certains prêtres voulant un statut normal : un travail et pas seulement le culte, un engagement politique et pas seulement la doctrine sociale de l'Église, une famille. Il y a donc eu des départs de prêtres en nombre important après 1965. Ce n'est pas tant le Concile Vatican II qui a changé les choses, que la société dans son développement économique et social.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

J'ajoute qu'à la même époque, les modèles de promotion sociale ont été profondément bouleversés. Dans les années 1960, l'État a créé les premières bourses, alors qu'auparavant le séminaire était, pour quelqu'un issu comme moi du monde rural, la seule solution pour faire des études.

Il y a ainsi eu chez certains prêtres un profond sentiment de relégation à partir des années 1960 ; ils se sont demandé à quoi ils servaient. De nombreux prêtres se sont engagés dans la formation permanente qui prenait alors son essor. C'est tout leur univers mental qui a été transformé. Il y a eu la contraception, l'IVG... De sorte que s'il y a eu relativement peu de pédo-criminalité dans l'Église, c'est parce que les prêtres qui y étaient le plus enclins sont partis, sur fond d'urbanisation et d'exode rural. Les prêtres ont ainsi accueilli des jeunes ayant besoin d'être aimés. Autrefois à l'écart, des prêtres se sont trouvés inclus dans les cercles de famille.

Parallèlement, l'Église aussi a changé. Comme le dit Boulard posant la question de la pratique religieuse, c'était un élément de la vie sociale. Avec l'urbanisation, seuls les volontaires se sont mis à participer. On est passé d'une religion d'appartenance – comme chez les Romains – à une religion d'adhésion et de choix. La chrétienté est une légende du XIX^e siècle, elle n'a jamais existé. Ce qui a existé, c'est un modèle de société, avec les monastères qui remplissaient la fonction de Pôle emploi ! Dans le diocèse de Sens, 20 % des terres étaient exploitées par des moines ; les clercs étaient engagés par le seigneur du lieu. À Fontevraud, c'étaient souvent les fils des fermiers qui approvisionnaient l'abbaye qui étaient recrutés pour dire la messe à ces dames, dont on dit qu'elles tenaient le monastère... c'était pour eux un moyen de recevoir une éducation. Le sacerdoce était recherché.

Pour en venir aux cas d'abus sexuels dont j'aurais eu à connaître comme évêque, je précise qu'ayant été évêque de Sens-Auxerre, de Reims, puis de Lille, j'ai ainsi eu 900 prêtres sous ma responsabilité en trois fois. Le premier cas m'ayant été signalé était celui d'un chef d'établissement d'enseignement catholique, Saint Jacques de Joigny, qui avait percé à dessein les murs des douches. Alors que j'étais allé dire une messe sur place pour rendre service, j'ai reçu à la sortie une poignée de lettres anonymes. J'étais encore en train de réfléchir à la conduite à tenir lorsque j'ai su que le procureur de la République, que je connaissais, prenait l'affaire en main. Au procès cela s'est soldé par une peine d'emprisonnement de six mois avec sursis.

Un autre cas m'a été soumis par une famille qui voulait que je m'en saisisse. C'est là que pour la première fois j'ai vu une médiatisation de ces affaires, notamment dans *La Croix*. Mais j'ai tenu à respecter la présomption d'innocence. On n'a pas à doubler la Justice.

À Reims, une famille s'est étonnée auprès de moi du comportement d'un prêtre. J'en ai parlé au procureur, que je connaissais là aussi. Il a mené une enquête qui a débouché sur un classement sans suite.

À Lille, j'ai été confronté à un gros problème, celui d'un prêtre issu d'une grande famille lilloise, très riche, qui avait emmené des jeunes camper et avait alors « joué au docteur ». C'était les années 1970, les bains collectifs... On a déplacé ce prêtre à Paris, puis à Créteil, où il a été arrêté. Mais la plainte déposée portait sur des événements vieux de vingt ans... Et les parents, eux, trouvaient au contraire que ce prêtre rendait de grands services. Voilà comment ces situations se répercutent au sein des familles, aboutissant à des conflits de générations. C'est mon adjoint qui a assisté au procès.

À Lille toujours, j'ai eu connaissance de problèmes tenant au visionnage d'images sur ordinateur. Dans ma génération, on entretenait une distance beaucoup plus grande avec cet outil. Aujourd'hui il faut couper les connexions à partir d'une certaine heure pour prévenir de tels comportements. C'est dans ce cadre que j'ai réduit un jeune prêtre à l'état laïc en 24 heures. Il est devenu ambulancier. Mon successeur a continué à procéder de même.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

M. Jean-Marc Sauv . Ces r ductions   l' tat la c,   quoi  taient-elles dues ? des faits de p dophilie ou de p dopornographie ?

Mgr G rard Defois. Pour des faits de p dophilie, cette sanction tombe dans les 24 heures, avec l'aval de Rome. Pour des faits de p dopornographie, comme dans le cas que j' voquais, il y a un signalement policier.

Mme Nathalie Bajos, membre de la commission. Y a-t-il bien r duction « imm diate »   l' tat la c ? Sur le fondement de quelles preuves ?

Mgr G rard Defois. Lorsque des cas m' taient signal s par la police ou la justice, les faits  taient d j   av r s. Cela remontait   moi *via* le vicaire g n ral. Je convoquais alors le pr tre concern  pour lui signifier imm diatement la cessation de tout minist re. Puis je l'envoyais, accompagn  du vicaire g n ral, chez le procureur, que comme toujours dans ces villes-l  l' v que conna t.

M. Jean-Marc Sauv . Quand vous  tiez secr taire g n ral de la Conf rence des  v ques de France, il y a quarante ans, cette question  tait-elle abord e ? Y avait-il des alertes ?

Mgr G rard Defois. En amont, il y a un fonctionnement de l' glise. Les probl mes ne remontaient jamais   la CEF, ils  taient trait s directement par les dioc ses. C'est seulement avec l'affaire Pican que les choses ont chang . C'est de cette  poque que date la premi re brochure de la CEF sur le sujet. Or il ne va pas de soi qu'un  v que doive signaler le cas de l'un de « ses » pr tres au procureur car l' v que est comme un p re pour ses pr tres. Ce choix a  t  d battu et arbitr  collectivement au sein de la CEF, qui a fait du signalement un protocole syst matique.

Mme Florence Thibaut, membre de la commission. Je re ois des p dophiles en consultation, et je suis confront e au dilemme que vous  voquez lorsque mes patients avouent des faits qu'ils n'ont pas avou s devant la justice. Alors je biaise : une fa on d tourn e de traiter le probl me peut  tre de passer par la famille. Je voudrais vous demander de pr ciser si la r duction   l' tat la c que vous avez mentionn e  tait votre propre initiative ou bien l'application d'une directive ?

Mgr G rard Defois. Il s'agit d'une directive de Rome. Mais la suspension de tout minist re d cid e de mani re spontan e existait d j   auparavant.

M. Jean-Marc Sauv . Avez-vous, en tant qu' v que, rencontr  des victimes d'abus sexuels ?

Mgr G rard Defois. Non. Je souhaiterais pr ciser   propos des  changes pr c dents que l'on se m prendrait   vouloir analyser le fonctionnement de l' glise comme celui d'un rapport entre employeur et salari .   cet  gard, l'engagement de mon actuel successeur comme  v que de Reims dans la voie des r parations financi res   l' gard des victimes n'est pas juridiquement fond . J'ai eu en mon temps l'occasion de me pencher sur la question de la caisse de retraite des ministres du culte, ce qui m'a donn  l'occasion de d couvrir qu'il n'allait pas de soi de savoir ce qu' tait un ministre du culte.

M. Jean-Marc Sauv . Dans votre vie de pr tre et d' v que, avez-vous eu le sentiment que la pr valence des abus  tait stable, en baisse ou en hausse, dans le contexte que vous avez rappel  du passage   une religion d'adh sion.

Mgr G rard Defois. Les gens   probl me ont quitt  le minist re. Les jeunes pr tres qui se sentent « mal dans leurs baskets » quittent souvent l' glise au bout de 7   8 ans. Le pape Fran ois  voque les d fauts du cl ricalisme mais il est n cessaire de se sentir bien dans l'exercice de son m tier.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

L'évolution dont j'ai été le témoin au fil du temps est celle d'une dérégulation de la société sous l'effet de la banalisation de toutes les conduites en matière de sexualité. Dans mon village, quand un garçon mettait une fille enceinte, il lui fallait se marier aussitôt, et sans cérémonial. Dès lors que des freins culturels de ce type ont été levés, même des gens de ma génération ont pu dériver. C'est ce que Durkheim nomme l'anomie. Il y a toute une littérature de l'époque de Mai 68, par exemple celle de Wilhelm Reich, qui a prôné la suppression de toutes les barrières. On pourrait aussi évoquer les relations avec des éphèbes considérées comme tout à fait normales dans la Grèce antique. Aujourd'hui il y a moins de dérives, mais parallèlement une baisse des engagements.

M. Jean-Marc Sauvé. Je vous remercie pour votre intervention et vos réponses à nos questions.

L'audition s'achève à 18 heures 40.